



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 28 juillet 2024	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp. : 30°C)	Vent	8 km/h (Sud)		
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	11	Courses de qualification	2 SC	Inscriptions totales	72/83
Total des paris mutuels	\$ 260,308				
	Vétérinaire contacté : Dr M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist		

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Hughes Larry (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Des retraits hâtifs ont été effectués (lésion) des chevaux "BAUER POWER" de la Course 1 (entraîneur Gavin Christie), et "TAHUYA BREW", (entraîneur Victor Puddy) de la Course 10 sur l'avis du Dr L. Berthiaume Atack.
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges de la Course 9 (transportation) du cheval, "ROCKINMYDREAM".
L'entraîneur, Alain Martin, en a été averti.
- Le juge de départ, Jamie Fiolek, était présent au bureau.
- Nous avons discuté avec Ernie O'Dwyer, juge de paddock au sujet des communications dans le bureau du paddock.

- Une réunion avec Peter Andrussek, directeur des courses, et Jeff Taylor, responsable des surfaces de la piste, au sujet de la surface de la piste, a eu lieu.

Courses :

- Marie Claude Auger et Gordon Leyont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.

1. Rien à signaler.

2. **Enquête et objection du conducteur** concernant la possibilité de bris d'équipement et d'obstruction survenus au #1, "WILDFIRE BLUE CHIEF", (Philip Reid), avant le poteau de ¼ de mille par le vainqueur de la course, le #5, "MASTERWORK", (Dany Darveau).

Après avoir visionné la vidéo de la course et discuté avec les deux conducteurs (M. Reid a déclaré que le #5 était venu heurter sa jambe avant ; M. Darveau a déclaré qu'il était dans le trou avant le contact), on a établi que le #5 avait dévié vers l'intérieur sans un dégagement suffisant, provoquant ainsi le bris d'allure et le bris d'équipement du #1. Le #5 a terminé la course en 1^{re} position et a été placé en 4^e position (règle 22.09 de la CAJO).

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/tYtJ9PPu2i8>

M. Darveau a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01 (a) de la CAJO (aller vers l'extérieur en obligeant un autre conducteur à reprendre son cheval) et s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours, à être purgée du 31 au 2 août 2024, inclusivement).

Décision #2715604

3. Rien à signaler.

4. Rien à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Examen de la course entre les #8, "BAD APPLE", (Pascal Berube), et #2, "SEURAT HANOVER", (Ryan Guy), dans le dernier droit.

Aucune infraction n'a été commise.

Rien d'autre à signaler.

8. Nous avons tenu un examen au sujet de la cadence de la course avec le conducteur du #5, "THE LIGHT SPEED", (Guy Gagnon), pour le deuxième quart (26³ 56³).

Après l'examen de la course, le comité ne considère pas qu'il s'agisse d'une infraction à la règle de la CAJO 22.05.01(k) (cadence comparable à la classe). Rien d'autre à signaler.

9. Après la course, le #2, "ROYAL REGATTA", (Jimmy Gagnon), a été examiné par le vétérinaire de la CAJO et a été inscrit sur la liste des vétérinaires à long terme (14 jours).

Il devra se qualifier.

L'entraîneur, Emil Toth, en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

10. Rien à signaler.

11. Reprise de départ comme le #2, "JON SNOW", (Guy Gagnon), avait de l'équipement brisé (ligne de tête).

Enquête au sujet du #5, "JK ELLEM ENOH", (Pascal Berube), qui a fait un bris d'allure dans le dernier droit et a terminé la course en 5^e position.

Il a été dépassé par le #7, "SOUFFLE DE VIE", (Stephane Pouliot), et a provoqué des obstructions aux #7 et #1, "WRANGLER CASH", (Robert Shepherd), alors qu'il était en bris d'allure.

Le #5 a terminé la course en 5^e position et a été placé en 7^e position selon les règles 22.27 et 22.09 de la CAJO.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/FtOcHOu8uzw>

Après la course, le cheval a été examiné par le vétérinaire de la CAJO et a été inscrit sur la liste des vétérinaires à long terme (14 jours).

Il devra se qualifier.

L'entraîneur, Gerard Vaillancourt, en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune